

ACAI - Artisans et Commerçants Associés d'Innenheim

Une nouvelle association est en cours de création au sein de notre village. Les artisans et commerçants de notre village s'unissent pour créer l'**ACAI « Artisans & Commerçants Associés d'Innenheim »**.

Leur principal objectif est de dynamiser notre village & valoriser leurs savoir-faire.

Une journée Portes Ouvertes, accompagnée d'animations collectives, est prévue le dimanche 7 juin de 10h à 18h dans la rue du Stade.



Ce sera l'occasion de rencontrer, en toute convivialité, une trentaine d'entreprises, artisans, commerçants et entrepreneurs de notre village. Des ateliers découvertes seront proposés tout au long de la journée.

Les habitants d'Innenheim ayant leur entreprise située dans un autre village peuvent également participer à cette journée. Pour tout renseignement, vous pouvez contacter Luc Urban au 07 78 18 73 30.

Le spoofing, c'est quoi ?

Technique d'arnaque qui consiste à se faire passer pour une personne, une entreprise ou un tiers de confiance afin de tromper une victime.

Le fraudeur va chercher à imiter une identité légitime (banque, administration : assurance maladie par exemple...) en donnant l'illusion que le message ou l'appel reçu est authentique.

L'objectif est toujours le même, obtenir des informations sensibles, de l'argent ou un accès à des comptes bancaires en instaurant un climat de confiance.

Avant de transmettre une quelconque donnée, prenez le temps de vérifier l'information et soyez vigilant. Ne cliquez pas sur des liens reçus sans vérification, ne communiquez pas vos codes, mots de passe ou coordonnées bancaires en ligne ou par téléphone.

Si vous êtes victime de ce type d'arnaque, n'hésitez pas à contacter les services de police (17).

Rappel

En agglomération ainsi qu'aux abords du village, les chiens doivent obligatoirement être tenus en laisse. Cette mesure vise à garantir la tranquillité publique et à éviter tout incident avec les piétons.

Par ailleurs, du 15 avril au 30 juin, les chiens doivent également être tenus en laisse en forêt. Cette période correspond à la saison de reproduction et de nidification de nombreuses espèces; il est donc essentiel de limiter toute perturbation de la faune.

Enfin, avec l'arrivée des beaux jours, la fréquentation des pistes cyclables augmente. Pour la sécurité des cyclistes, et des promeneurs, il est demandé de ne pas laisser les chiens divaguer sur les pistes cyclables ou à leurs abords.

Innenheim bouge !

7 juin: Journée Blagues en alsacien Amicale des Joyeux Pêcheurs à l'étang

7 juin: Portes ouvertes entreprises Artisans et commerçants

13 & 14 Juin: 24h de pêche en équipe au carpodrome, soirée paella le 13

13 juin: Tennis Club Innenheim: TMC Femmes, avec barbecue

20 juin: Soirée de fin d'année des jeunes sapeurs-Pompiers du secteur d'Obernai organisée par l'amicale des sapeurs pompiers d'Innenheim

27 juin: Tennis Club Innenheim: TMC Hommes, avec barbecue

13 Juillet: Fête nationale avec feu d'artifice à la salle polyvalente

14 Juillet: distribution de Wecke aux enfants à 11H dans la cour de la Mairie

19 Juillet: 2x4 équipes au carpodrome

Ne pas oublier !

- Sacs de tri (stand devant la mairie) :
Mercredi 17 juin 2026 de 16 h 00 à 19 h 00
Jeudi 18 juin 2026 de 14 h 00 à 17 h 00
Samedi 20 juin 2026 de 09 h 00 à 12 h 00

- Fêtes des écoles
Vendredi 26 juin 2026

- Benne à papiers
Samedi 27 juin 2026
Samedi 10 octobre 2026

**Prochaine parution
Juillet 2026**



D'r Innlemer

Bulletin d'information N° 48 – Mai 2026

Chers habitants d'Innenheim,

Un grand merci à vous, qui nous avez accordé votre confiance.

Un grand merci à toute l'équipe du Conseil Municipal d'avoir accepté de mettre tant d'énergie, d'idées et surtout de temps au service de notre village.

Merci également aux adjoints qui, malgré un emploi du temps professionnel rempli, acceptent de partager la charge que représente ce mandat municipal.

Un grand merci au personnel de la Commune, aux équipes des écoles et du périscolaire et aux associations qui se dévouent pour le bien de tous.

Je voudrais, ici, rappeler tout ce que notre village doit à mes prédécesseurs :

- Alphonse Koenig qui s'est tant investi pour la commune et a façonné Innenheim,

- Jean-Claude Jully qui a réussi à continuer d'investir tout en réduisant la dette.

Notre village est agréable à vivre et bénéficie d'équipements que bien des communes de France nous envieraient ! La situation financière est saine ! L'Etat promet de maintenir les dotations.

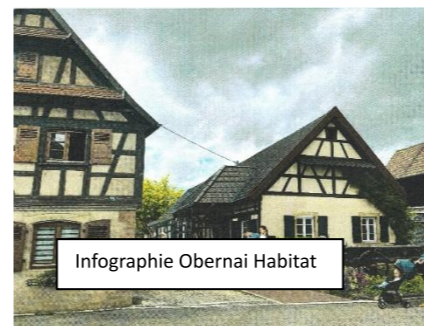
Il y a tout de même des ombres au tableau. Les chaudières des écoles, l'isolation et les huisseries de la salle polyvalente, la chapelle ou l'état de certaines voiries, sont des soucis pour l'avenir...

Malgré tout, Innenheim avance ! Un exemple : **la maison Maria**.

Un nouvel avenir se dessine pour elle : une micro-crèche pour 11 à 12 enfants va être ouverte en ses murs, après restauration et agrandissement.

Les colombages seront repris et réparés. Le volume du bâtiment sera conservé et une extension sera construite dans son prolongement vers l'arrière.

Un auvent sera ajouté latéralement côté cour, et prolongé par un préau. Une structure métallique rappelant de façon contemporaine un colombage alsacien les portera.



La commune reste propriétaire des lieux.

Obernai Habitat restaure et agrandit la maison.

Le permis de construire a été instruit par **le service Urbanisme de la Ville d'Obernai**. L'**Alef** sera en charge de la gestion de la crèche. Le projet est cofinancé par la **Communauté européenne d'Alsace** et la **Caisse d'Allocations familiales**, entre autres.

Bel exemple de collaboration élargie, au bénéfice du bien commun.

Bel exemple aussi de programmation dans la durée : Alphonse a fait l'acquisition du bâtiment ; Jean-Claude a construit le projet de micro-crèche et nous allons

porter le chantier et le démarrage de l'activité !

Un Conseil Municipal est un maillon de l'histoire du village. Il est dépositaire du passé, acteur du présent et architecte du futur !

Une nouvelle maison médicale va aussi sortir de terre ! Une société civile immobilière médicale va acquérir une partie de la place du Foyer et construire un bâtiment. Une jeune femme médecin généraliste va s'y installer, avec d'autres professionnels de santé dont la liste reste à finaliser. Le commencement d'activité devrait se situer début 2027.

Bien à vous,
Votre Maire
Hervé Bentz

Actualités périscolaires et écoles

Pour la prochaine rentrée, les inscriptions au périscolaire et à l'école maternelle sont terminées. Si vous avez raté la date, vous pouvez contacter pour le périscolaire Mme Troestler au 03.88.48.95.54 ou periscolaire.innenheim@alef.ass.fr; pour l'école maternelle Mme Cully au 03.67.99.16.85 ou ce.0671933m@ac-strasbourg.fr. 13 enfants en petite section sont déjà inscrits.

Le périscolaire accueillera les enfants pendant les congés scolaires du 6/7 au 21/8. Les familles peuvent s'inscrire pour l'été via le Portail Famille de l'Alef (en utilisant le guide utilisateur). Un accueil collégiens existe également pour l'été au Centre Arthur Rimbaud à Obernai, toute une palette d'activités y est proposée. Info au 03.88.95.01.24 ou info@cscarimbaud.com

Les écoles maternelle et élémentaire fusionnent à la rentrée de septembre 2026, cela n'aura aucun impact pour les élèves. Seule l'organisation administrative sera modifiée. Mmes Cully et Soerensen cèderont leurs postes de directrices.

Une visite des écoles par la gendarmerie et la police municipale a eu lieu le 2 avril dans le cadre de l'élaboration d'un PPMS (plan particulier de mise en sécurité) unifié.

Les élèves ont participé au rallye de printemps (œufs décorés à retrouver dans le village) et ont essayé de gagner le défi vélo qui s'est déroulé du 4 au 29 mai.

Les maternelles ont visité le musée Oberlin et pourront montrer leur talent d'acrobates du 28 mai au 2 juin lors de la semaine du cirque. Les élémentaires profiteront d'une semaine d'escalade et leur sortie scolaire les mènera au musée Würth. L'initiation au tennis s'est également poursuivie.

Vous êtes d'ores et déjà conviés à la fête scolaire le 26 juin qui se déroulera à la salle polyvalente. Venez nombreux soutenir nos écoliers !

Un exercice incendie au cœur de notre école élémentaire

Le 27 avril dernier, pas moins de 24 sapeurs-pompiers et 6 véhicules venant des sections d'Obernai et d'Innenheim ont permis aux élèves de l'école de vivre un exercice incendie grandeur nature. Une épaisse fumée au sous-sol du bâtiment et une alarme incendie activée, l'évacuation des enfants s'est faite avec pédagogie et calme.

L'objectif de cette manœuvre était triple :

- Permettre aux enfants de mettre en application les gestes et recommandations en cas d'incendie ;
- Donner l'opportunité aux sapeurs-pompiers d'appliquer leur protocole et réaliser un sauvetage par le déploiement de la grande échelle ;
- Et pour la commune, gestionnaire de l'école, de s'assurer que le bâtiment répond aux exigences en termes de sécurité, et que les lieux soient accessibles par les véhicules de secours.

La commune remercie tout particulièrement la section des pompiers d'Innenheim pour l'organisation de cette mise en situation au plus proche de la réalité du terrain.

France Rénov, un service public au service de vos projets de rénovation énergétique

Un conseiller France Rénov est à votre disposition pour vous accompagner dans vos démarches de rénovation énergétique sur le territoire du Piémont des Vosges (permanences sur rendez-vous ci-dessous).

Point de vigilance : Des démarchages ont récemment été recensés auprès des administrés par une entreprise du secteur du bâtiment.

Pour rappel, ce dispositif est un service public : neutre, gratuit et indépendant de toute entreprise.

Mercredi
8h30-12h00

Communauté des
Communes
36 rue du maréchal Koenig
67210 OBERNAI

Prise de RDV
06.70.54.66.48

Sécurité routière : Adoptons les bons réflexes à Innenheim

À la suite de plusieurs incidents dans la commune ces dernières semaines, il est essentiel de rappeler que la vitesse autorisée et signalée par des panneaux est de 40 km/h dans le village. Une vigilance accrue est indispensable à l'approche des écoles, des commerces et des passages piétons. Réduire sa vitesse permet d'anticiper un danger et d'éviter des drames. À titre d'exemple, le choc entre un piéton et une voiture roulant à 40 km/h est mortel dans moins de 10 % des cas ; à 50 km/h, ce risque grimpe à près de 80 %.

Le stationnement ne doit pas entraver la circulation des piétons et se fait sur les emplacements dédiés et dans le sens de circulation sur les endroits marqués par des traits blancs au sol ou des lignes de pavés. Le code de la route prévoit le stationnement sur la chaussée à la condition expresse que cela ne gêne pas la circulation. Par définition, les trottoirs constituent des espaces destinés aux piétons et relèvent du domaine public. Il s'agit là d'un sujet de discordance récurrent pour les propriétaires riverains et les piétons.

Néanmoins, la commune tolère ponctuellement le stationnement sur le trottoir à condition que cela n'entrave pas le passage des piétons, des poussettes et personnes à mobilité réduite... Les rues du Gal Leclerc, et de Gaulle, et bien d'autres, souffrent encore trop fréquemment de voitures stationnées de manière obstructive sur les trottoirs. Malgré plusieurs rappels dans les précédents bulletins municipaux, certains comportements persistent. Aussi, à compter du mois de juillet, les stationnements gênants feront donc l'objet de verbalisations par la police municipale, au titre de l'article R147-11 du Code de la route, passible d'une contravention de quatrième classe, soit 135 €.

Point de vigilance : Ne stationnez pas à proximité des passages piétons, cela réduit la visibilité.

A noter : L'interdiction de stationner à moins de 5 mètres d'un passage piéton, nouvellement promulguée, sera effective pour fin 2026, et aura pour conséquence une diminution notable des places de stationnement disponibles pour les habitants de la commune. Cette réglementation permettra une meilleure visibilité aux piétons sur les passages, ainsi qu'aux automobilistes au moment de les franchir.

Piétons connectés soyez vigilants :

L'utilisation d'un portable diminue les capacités auditives et visuelles. La concentration d'un piéton est souvent altérée même si vous regardez devant vous, votre cerveau est ailleurs entraînant perte de trajectoire et réaction tardive. Alors levez les yeux, **vos messages ou votre story peuvent attendre, mais pas votre sécurité !**

Le Civisme, c'est finalement se souvenir qu'un conducteur est un piéton qui a juste trouvé une place de parking, et qu'un piéton est un conducteur qui a eu la sagesse de marcher.

Vers une gestion plus naturelle de nos espaces verts

La commune fait évoluer l'entretien de ses espaces verts en adoptant une gestion différenciée. Cette approche consiste à adapter l'entretien selon les usages des lieux, tout en favorisant la biodiversité et en réduisant l'impact environnemental.

Pendant longtemps, les pelouses ont été tondues très régulièrement, donnant aux espaces verts un aspect uniforme. Ce modèle montre ses limites. Un gazon constamment ras constitue en réalité un milieu très pauvre pour la faune : peu de fleurs, peu d'abris, et donc très peu de vie.

À l'inverse, laisser certaines zones en herbe plus hautes permet de préserver un véritable écosystème. Les insectes y trouvent nourriture, refuge et lieux de reproduction. Ces insectes sont eux-mêmes indispensables à de nombreuses espèces d'oiseaux, notamment pour nourrir leurs petits au printemps. Préserver les herbes hautes, c'est donc aussi soutenir la chaîne alimentaire locale.

Cette évolution répond également à un enjeu pratique et environnemental : les tontes fréquentes mobilisent beaucoup de temps, de matériel et de carburant. Réduire leur fréquence permet de limiter la consommation d'énergie fossile, tout en consacrant davantage de moyens à un entretien raisonné et durable.

Concrètement, dans un premier temps, certaines zones vertes de la commune ne seront plus fauchées qu'une à deux fois par an. Cette démarche permettra d'observer l'évolution naturelle de la végétation et de favoriser le retour d'une biodiversité plus riche.

Dans un second temps, la commune étudiera la possibilité d'aménager certains espaces avec des prairies fleuries ou des plantes couvre-sol, afin d'embellir le cadre de vie tout en renforçant l'accueil de la faune et des pollinisateurs.

Ce changement pourra surprendre au début, car il modifie notre regard sur ce qu'est un espace « bien entretenu ». Mais il s'inscrit dans une démarche simple : laisser davantage de place à la nature, pour un cadre de vie plus durable, plus vivant et plus respectueux de l'environnement.